

BONNES PRATIQUES ET CIVISME AU SEIN DE MEYLAN TENNIS

Cher(e)s adhérent(e)s,

Depuis le début du mois de Septembre et cette nouvelle saison tennistique, nous déplorons quelques manques de civisme de la part de certains d'entre vous.

Aussi, il nous paraît nécessaire de faire un petit rappel sur des points importants :

-1- Nous vous remercions de bien vouloir éteindre les lumières du hall, des vestiaires et des toilettes quand vous quittez le site ;

-2- Nous vous remercions de bien vouloir fermer les robinets des lavabos et des douches après leur utilisation.

LES PENURIES DE PRECIPITATION ET LA SECHERESSE CONNUES CET ETE DOIVENT EVEILLER LES CONSCIENCES ET LA RESPONSABILITE DE CHACUN !!!

L'AUGMENTATION ACTUELLE DES COUTS DE L'ENERGIE DOIT MOBILISER L'ATTENTION DE CHACUN D'ENTRE NOUS.

-3- Nous vous rappelons que vous ne devez pas pénétrer sur les terrains des courts couverts directement par le parking, ceci afin d'éviter d'y amener des graviers qui endommagent les surfaces des terrains ;

-4- Nous vous remercions de jeter vos déchets (papiers, balles, boîtes de balles ...) dans les poubelles prévues à cet effet ;

-5- Nous vous rappelons de bien fermer les portes d'accès des Ayguinards ET des couverts en quittant les terrains ;

-6- Nous vous rappelons que l'accès aux terrains de Meylan Tennis est soumis à une adhésion à notre association.

Aussi :

- Il est formellement interdit de confier son badge d'accès (pour les extérieurs et pour les couverts) à une personne extérieure au club, lui permettant ainsi de jouer sans être adhérent ;
- Il n'est pas permis à deux adhérents de réserver un terrain pour jouer en double avec des personnes extérieures (non adhérentes), alors même que le crédit d'invitations de ces mêmes adhérents est épuisé ;
- Nous rappelons aux adhérents du club des Jaillières (Union de quartier du haut Meylan) que leur adhésion n'est pas valable pour Meylan Tennis. Ils sont cependant les bienvenus en prenant une adhésion au sein de Meylan Tennis pour pouvoir bénéficier de nos installations.

LE NON RESPECT DES REGLES DU POINT 6 DE LA PART DES MEMBRES DE MEYLAN TENNIS POURRA ENTRAINER UNE SUSPENSION TEMPORAIRE DE LEUR ADHESION.

Nous vous remercions pour votre attention, vigilance et responsabilité.

Le bureau de MEYLAN TENNIS